

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 3 avril 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 V162 Vœu relatif aux logements vacants du parc social de la Ville de Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que les trois bailleurs sociaux de la Ville de Paris gèrent à eux seuls un parc de logements sociaux de 217 208 logements sociaux ;

Considérant que les bailleurs sociaux affichent des taux de vacances différenciés, selon qu'ils prennent en compte la vacance technique des logements (rendue nécessaire pour des opérations de réhabilitation), la vacance liée à la durée de la procédure de présentation de candidats par les organismes réservataires, mais aussi la vacance structurelle de logements neutralisés définitivement (248 logements concernés chez Elogie-Siemp en 2016) ;

Considérant que la vacance de logements dite « technique » est rendue nécessaire pour la réalisation de travaux de remise à état d'un logement avant sa relocation, ou dans le cadre d'une campagne de travaux plus lourde sur l'immeuble, nécessitant le congé des locataires.

Considérant en effet qu'en 2017, si 5 313 logements du bailleur Paris Habitat, répartis sur 18 adresses étaient en cours de travaux, ou faisaient l'objet d'un démarrage, 1 202 logements étaient bloqués au 31 janvier 2017, en raison de ces travaux de réhabilitation, avec une durée de vacance moyenne de 668 jours.

Considérant qu'au 31 janvier 2018, ce sont 1640 logements de Paris Habitat qui étaient bloqués en lien avec des travaux de réhabilitation, avec une durée de vacance moyenne de 794 jours, soit 1,33% de vacance technique.

Considérant que la nécessité de la réalisation de travaux de réhabilitation et/ou de confort ne saurait être remise en question, le parc social devant être exemplaire en matière de confort et de sécurité des logements qu'il propose.

Considérant pour autant, que plusieurs choix de gestion peuvent impacter la vacance des logements, en termes de durée ou en termes d'utilisation, en termes de coûts ;

Ainsi, sur proposition de Maud GATEL, Eric AZIERE et des élus du Groupe UDI-MoDem,

émet le vœu :

- Que la Ville de Paris communique aux élus du conseil de Paris un état des lieux de la vacance des logements dans le parc social de la Ville présentant notamment :
 - le stock de logements vacants, par type de vacance (vacance technique pour raison travaux, vacance liée à la difficulté de trouver un locataire...);
 - la durée moyenne des vacances ;
 - Les indicateurs économiques de la gestion de la vacance des logements
 - Les pistes d'amélioration de la gestion, et d'utilisation temporaire qui pourraient être envisagées sur les logements vacants.